



CORONAVIRUS COVID-19

- **Campagne de vaccination anti-COVID-19**
- **7 janvier 2021**

— Objectifs initiaux

- 1) Réduire les formes graves et les décès
- 2) Maintenir le système de santé en période d'épidémie

Remarque : Le contrôle de l'épidémie par la vaccination ne peut être un objectif dans les prochaines semaines

- la vaccination progressive ne permet pas d'obtenir une couverture vaccinale élevée des populations susceptibles d'être infectées
- absence de données sur la capacité du vaccin à réduire le risque de transmission d'un individu à l'autre.

D'où maintien des gestes barrières

Stratégie de priorisation

Avis HAS du 30/11/2020 complété par avis du 18/12/2020

=> **protéger en priorité les populations les plus à risque de formes graves et les plus exposées au risque d'infection**

1. Résidents des EHPAD et USLD

- Facteurs de risque : **Âge** / comorbidités / hébergement en collectivité

2. Personnel soignant exerçant dans les établissements accueillant des personnes âgées (en premier lieu en EHPAD, USLD) et présentant eux-mêmes un risque accru de forme grave ou de décès

+ anticipation du début de vaccination du personnel soignant exerçant en établissement de santé et présentant un risque accru de forme grave + autres professionnels du domicile réalisant des soins de plus de 50 ans ou comorbidités (initialement prévu en phase 2)

Organisation de la vaccination (1)

2 flux d'approvisionnement des vaccins :

- Flux A : par les officines référentes pour les EHPAD sans PUI
- Flux B : par les PUI de 4 ES siège de congélateurs (Saint Briec, Vannes, Brest, Rennes) pour les EHPAD avec PUI et les USLD

Calendrier :

- Flux A : - Département 35 : livraisons le 18/01
 - Département 29 : livraisons les 19-20/01
 - Département 22 : livraisons le 26/01
 - Département 56 : livraisons le 6/02
- Flux B : - vaccinations débutées le 4/01 pour 17 premières EHPAD-USLD
 - Suite des vaccinations les semaines du 11 et du 18 janvier.

Organisation de la vaccination (2)

Vaccination des résidents :

- Après consultation pré vaccinale (peut être faite le jour de la vaccination) et recueil du consentement
- par une IdE avec présence d'un médecin dans l'établissement

Vaccination des professionnels **réalisant des soins de plus de 50 ans ou comorbidités** :

- des établissements : dans leurs établissements, voire dans les centres de vaccination ouverts par les ES
- **Autres** : dans les centres de vaccination

Centres de vaccinations :

- Actuellement : 1 centre par département, par les 4 ES pivots
- Fin de semaine : + 2 centres par départements = 3/départements
=> 12 dans la région.

Enjeux immédiats

- Vaccination ++ des professionnels du soins de + 50 ans ou avec comorbidités.
- Organiser la vaccination des personnes âgées en collectivité (résidence autonomie....) équipe mobile, centres de vaccinations, etc.

Guide Organisation de la vaccination en EHPAD et USLD

Parution le 22/12/2020 : faciliter la préparation et la conduite de la campagne de vaccination pour les équipes des EHPAD et USLD. Publié sur le site internet du ministère des solidarités et de la santé, actualisé autant que nécessaire

➤ Préparation de la campagne de vaccination

- ✓ Gouvernance : Comité de pilotage
- ✓ Information : les résidents, les professionnels et les proches aidants et familles, les instances de gouvernance (CVS, CRU, CSE ou CHSCT)
- ✓ Planification des consultations pré-vaccinales
- ✓ Vérification de la disponibilité des outils nécessaires à la préparation et au suivi de la vaccination dans le système d'information « VACCIN COVID », (carte CPS ou e-CPS pour les médecins...)
- ✓ Identifier des ressources humaines et matérielles et nécessaires à la réalisation de la vaccination dans des délais resserrés à compter de la réception des vaccins (de l'ordre de 72h)
- ✓ Etablir la liste des candidats potentiels à la vaccination (résidents et professionnels), au plus tard 5 jours avant la date de la livraison, pour pouvoir communiquer à l'interlocuteur de référence (PUI ou officine de rattachement) le nombre précis de doses nécessaires

- La consultation pré vaccinale et le recueil du consentement :
 - La consultation pré vaccinale :
 - identifier l'absence de contre-indication temporaire ou définitive à la vaccination et de déterminer le bénéfice risque de la vaccination
 - apporter les éléments d'informations nécessaires (bénéfice/risque, effets secondaires connus, etc) pour que la personne puisse exprimer son choix de se faire vacciner ou non.
 - Le recueil du consentement : règles habituelles
 - Information loyale, claire et appropriée
 - Respect du consentement libre et éclairé de la personne
 - La consultation pré vaccinale :

➤ Le vaccin Pfizer/BioNtech:

- ❖ Stocké à -80°C,
- ❖ Livré congelé aux établissements pivots et décongelé aux officines
- ❖ entre +2 et +8°C : conservation 5 jours maximum
- ❖ Après reconstitution : 6 heures à température ambiante

➤ La séance de vaccination :

- ❖ En présence d'un médecin, préparation et administration par IDE.
- ❖ L'estimation des ressources nécessaires devra tenir compte du nombre de personnes à vacciner, du temps nécessaire à la préparation et à la vaccination, du temps nécessaire à la traçabilité.
- ❖ Trousse d'urgence contenant plusieurs ampoules d'adrénaline de 1mg/1ml
- ❖ Accès au système d'information VACCIN COVID

➤ Le suivi post vaccinal :

- Si l'équipe soignante constate un effet indésirable après la vaccination, le médecin doit le déclarer, par le service VACCIN COVID ou par le portail de signalement :
https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig_ihm_utilisateurs/index.html#/accueil
- En l'absence de données sur le risque de transmission du virus chez les personnes vaccinées, il est nécessaire de maintenir les gestes barrière.